



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCES DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 10 ET MARDI 11 DECEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2018
3. Nouvelle association de communes en Veveyse – Association des communes de la Veveyse (ACV)
 - 3.1 Principe et statuts
 - 3.2 Présentation
 - 3.3 Approbation
4. Adoption du Règlement de police de la Commune d'Attalens
 - 4.1 Présentation et discussion
 - 4.2 Votation
5. Présentation et approbation du règlement scolaire
6. Présentation et approbation du règlement relatif à l'accueil extrascolaire
7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2019
8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2019
9. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e
10. Communications du Conseil communal
11. Budget des investissements 2019 et approbation
 - 11.1 Financement de plafonds phoniques pour la crèche et l'accueil extrascolaire et mise à jour d'équipements
 - 11.2 Financement de la création de locaux sportifs et manifestations
 - 11.3 Financement d'un projecteur mobile et d'une nouvelle sonorisation dans la salle Les Etoiles
 - 11.4 Financement de la réfection des bâtiments scolaires
 - 11.5 Financement d'une nouvelle motopompe pour le Corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse
 - 11.6 Financement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite dans le cimetière d'Attalens
 - 11.7 Financement de nouvelles toitures pour abris à poubelles aux chemins du Genièvre, de la Fin du Clos et des Jardins
 - 11.8 Financement de travaux de stabilisation et de pose d'un nouveau revêtement à la route de l'Arsillier
 - 11.9 Financement de l'entretien et des relevés des collecteurs communaux (PGEE)
12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
13. Présentation de la planification financière des investissements 2020 à 2024
14. Présentation du budget de fonctionnement 2019
15. Rapport de la Commission financière
16. Vote final du budget 2019 de fonctionnement et d'investissements
17. Informations du Président du Conseil général
18. Divers



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

M. Jean-François Tornare, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les Invités, les représentants de la presse, l'administrateur communal, le caissier communal, le technicien communal, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Présents : 30

Les sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée par courrier à chaque Conseiller général en date du 27 novembre 2018. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2018

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. M. Robert Savoy signale deux corrections à effectuer au point 7. M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 18 septembre 2018 est approuvé par 28 oui et 2 abstentions.

3. Nouvelle association de communes en Veveyse – Association des communes de la Veveyse (ACV)

3.1 Principe et statuts

M. le Président passe la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Il précise, qu'à ce jour, trois communes ont déjà passé ce point à l'ordre du jour du législatif ; la Commune du Flon a refusé alors que les deux autres l'ont accepté. Les autres communes se positionneront prochainement. Il relève que le refus d'une commune ne remet, pour le moment, pas en cause la discussion et la votation du point dans les autres communes. Il précise aussi que, cas échéant, la Loi sur les communes stipule que seul un Conseil communal peut proposer à son Conseil général de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision du CG dans les trois ans qui précèdent.

Dans sa forme actuelle, l'Association des communes de la Veveyse (ACV) est une association telle que définie par les articles 60 et ss. du Code civil, qui détermine le cadre des associations à but non lucratif. Le changement principal porte donc sur le cadre légal de référence dans lequel s'insèrent les activités de cette association de communes et vise à l'intégrer à celui fixé par la Loi sur les communes fribourgeoise (LCo, art. 109 et ss.) en lui conférant un statut d'association de communes à part entière, dont le siège est à Châtel-St-Denis.

3.2 Présentation

Buts de la modification

Outre la défense des intérêts des communes veveysannes et leur collaboration, les communes consolident leur union afin de soutenir financièrement des projets d'intérêt public sociaux, culturels, sportifs et touristiques.

En effet, le principal moteur de cette modification statutaire est de permettre à la nouvelle entité de recourir à l'emprunt pour constituer le Fonds régional de la Veveyse qui sera utilisé dans le but de financer des infrastructures d'intérêt régional ou pour réaliser, en tant que maître d'œuvre, des projets d'envergure régionale.

Constitution d'un fonds veveysan

Conscientes d'avoir à assumer, dans un futur relativement proche, des tâches dépassant leurs capacités financières propres et les limites mêmes de leur territoire, les communes de la Veveyse s'allient, par le biais de cette nouvelle association, afin de constituer un fonds veveysan destiné au financement ou au subventionnement de projets et de travaux d'intérêt régional. En effet, dans un élan solidaire qu'elles veulent



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

résolument efficace, les communes se parent d'un nouvel instrument en vue de répondre aux exigences cantonales leur enjoignant de rendre concret le concept de « Région » inscrit dans le Plan directeur cantonal. Ces projets et travaux d'intérêt régional verront le jour sous forme d'études, de constructions d'ouvrages ou d'installations et de réalisations qui, par leur nature, leur portée ou leurs retombées, œuvreront au développement du district de la Veveyse.

L'octroi de l'aide sera toutefois subordonné à l'existence d'un projet d'intérêt régional, approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s, sur proposition de la Conférence des syndicats. Le projet devra être conforme au règlement d'octroi qui est actuellement en cours d'élaboration et qui sera approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s dans le courant de l'année prochaine.

3.3 Approbation

Le Conseil communal sollicite l'accord du CG sur le principe de la création d'une nouvelle association de communes en Veveyse, dénommée Association des communes de la Veveyse (ACV), et sur l'adhésion de la commune d'Attalens à celle-ci par l'approbation de ses statuts.

M. Savoy passe en revue la présentation de l'ACV, à savoir :

ACV - Association des communes de la Veveyse

INTRODUCTION

Pour la bonne compréhension de cette présentation, il faut retenir que l'ancienne et la nouvelle association proposée portent le même nom : «L'Association des communes de la Veveyse»

Le changement fondamental réside dans la forme juridique de l'association. L'actuelle est une association à but non lucratif et la nouvelle serait une association de communes.

FORME ET BUTS

| Avant | Après |
|---|---|
| <u>Forme</u> : Association à but non lucratif conforme au CO et CCS | <u>Forme</u> : Association de communes soumise à la loi sur les communes, idem COV, RSSV, AVGG, VOG, etc. |
| <u>Buts</u> : Prioritairement, la défense des intérêts des communes du district et la collaboration entre elles. | <u>Buts</u> : La défense des intérêts des communes du district mais aussi <ul style="list-style-type: none">de soutenir financièrement des projets d'intérêt public, sociaux, culturels, sportifs et touristiquesde financer et réaliser en tant que maître-d'œuvre des projets d'envergure régionale |



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

ORGANES

| Avant | | Après |
|--------------|-------------------------------------|--|
| Membres : | les neuf communes du district | les neuf communes du district |
| Législatif : | l'assemblée générale | l'assemblée des délégués |
| Décisions : | majorité des 9 voix (1 par commune) | majorité des 36 voix + majorité des 9 communes |
| Réunion : | 1 x par année | 2 x par année |
| Exécutif : | Conférence des syndics (9) | Conférence des syndics (9) |
| Assistance : | Bureau de la Conférence (3+) | Bureau de la Conférence (3+) |
| Contrôle : | Vérificateurs des comptes | Organe de révision (fiduciaire) |

Le Préfet de la Veveysse participe avec voix consultative au Bureau, à la Conférence et à l'Assemblée.

Le principe de la double majorité permettra d'éviter de fausser le débat entre grandes et petites communes et agira comme « garde-fou » démocratique.

ATTRIBUTION DES VOIX

Toutes les décisions soumises à l'approbation de l'Assemblée des délégués sont prises à la double majorité des communes et des délégués.

Chaque commune membre a droit à 1 voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à 1 voix supplémentaire. Répartition des 36 voix pour 2019 :

| | | | | | |
|----------|--------|------------|--------|-----------------|---------|
| Attalens | 7 voix | Bossonnens | 3 voix | Châtel-St-Denis | 13 voix |
| Granges | 2 voix | Remaufens | 2 voix | Saint-Martin | 2 voix |
| Semsaies | 3 voix | Le Flon | 2 voix | La Verrerie | 2 voix |

Majorité : 19 voix

FINANCES

| Avant | Après |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">Financement des charges d'exploitation de l'association par des cotisations annuelles : Fr. 8'800.- répartis entre les communes selon la clef | <ul style="list-style-type: none">Financement des charges d'exploitation de l'association par des cotisations annuelles dont le montant ne peut excéder Fr. 20'000.- (répartis) |
| <ul style="list-style-type: none">Revenus de la fortune | <ul style="list-style-type: none">Revenus de la fortune |
| <ul style="list-style-type: none">Toute autre contribution publique ou privée | <ul style="list-style-type: none">Toute autre contribution publique ou privée |

NOUVEAU



- Recours à l'emprunt pour constituer le **Fonds régional de la Veveysse** qui sera utilisé pour soutenir les projets d'intérêt régional ou réaliser des projets.
- Contribution financière des communes pour la prise en charge des intérêts, des amortissements et/ou remboursements des emprunts contractés par l'ACV.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Démarche pas-à-pas

X dépose une demande d'aide financière à hauteur de Fr. 200'000.- pour un projet sociétal

1. La Conférence des Syndics **analyse** la demande selon le règlement interne.
2. Elle **prépare** le dossier pour son approbation par l'Assemblée des Délégués.
3. Elle **propose** également un amortissement selon le type de réalisation.
4. L'Assemblée des Délégués **accepte** le financement du projet.
5. Lorsque les conditions sont remplies, le montant est versé à X.
6. Dès l'année suivante, les communes **remboursent** l'emprunt de l'ACV et en **supportent** les charges d'intérêt.

Scénario possible sur 8 ans avec le financement de 4 projets

| Projet A : Fr. 150'000 | Projet B : Fr. 400'000 | Projet C : Fr. 1'000'000 | Projet D : Fr. 2'000'000 |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2020 – amorti sur 5 ans | 2022 – amorti sur 10 ans | 2024 – amorti sur 30 ans | 2026 – amorti sur 30 ans |
| Fr. 30'000.- / an | Fr. 40'000.- / an | Fr. 33'000.- / an | Fr. 66'000.- / an |

| Charges | Taux | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| Amortissement | | 30'000 | 30'000 | 70'000 | 70'000 | 103'000 | 73'000 | 139'000 | 139'000 |
| Intérêts | 1,5 % | 2'200 | 1'800 | 7'400 | 6'300 | 20'300 | 18'700 | 47'600 | 45'500 |
| Total à répartir | | 32'200 | 31'800 | 77'400 | 76'300 | 123'300 | 91'700 | 186'600 | 184'500 |

| | | | | | | | | | |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dette de l'ACV | | 150'000 | 120'000 | 490'000 | 420'000 | 1'350'000 | 1'247'000 | 3'174'000 | 3'035'000 |
|----------------|--|---------|---------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|

Comment sont répartis les coûts financiers entre les communes ?

Le remboursement des emprunts et les coûts de la dette sont répartis entre les communes pour 40% en fonction de la population et pour 60% en fonction du rendement annuel de l'impôt cantonal total (impôt R+F sur les PP & les PM + impôt à la source).

Le résultat détermine la part en % de chaque commune.

Ces données sont mises à jour chaque année.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Combien paieraient les communes pour le fonds de l'ACV ?

SUITE DU SCÉNARIO

| Commune | Part | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Attalens | 19,06% | 6'136 | 6'060 | 14'750 | 14'540 | 23'497 | 17'475 | 35'560 | 35'159 |
| Bossonnens | 7,22% | 2'326 | 2'297 | 5'591 | 5'512 | 8'907 | 6'624 | 13'480 | 13'328 |
| Châtel-St-Denis | 40,58% | 13'068 | 12'906 | 31'413 | 30'967 | 50'043 | 37'217 | 75'734 | 74'881 |
| Granges | 4,90% | 1'580 | 1'560 | 3'798 | 3'744 | 6'050 | 4'499 | 9'156 | 9'053 |
| Remaufens | 5,77% | 1'860 | 1'837 | 4'471 | 4'408 | 7'123 | 5'298 | 10'781 | 10'659 |
| Saint-Martin | 4,80% | 1'547 | 1'528 | 3'720 | 3'667 | 5'927 | 4'408 | 8'970 | 8'869 |
| Semsales | 7,45% | 2'401 | 2'372 | 5'773 | 5'691 | 9'197 | 6'840 | 13'918 | 13'762 |
| Le Flon | 5,09% | 1'640 | 1'619 | 3'942 | 3'886 | 6'280 | 4'670 | 9'504 | 9'397 |
| La Verrerie | 5,08% | 1'638 | 1'618 | 3'938 | 3'882 | 6'273 | 4'665 | 9'494 | 9'387 |

Il précise que le taux des participations communales fluctue.

Prochaines étapes

La mise en place de la nouvelle association est planifiée comme suit :

1. **Tous les législatifs des communes de la Veveyse doivent accepter les nouveaux statuts (fin 2018).**
2. **L'ancienne association sera dissoute et la nouvelle sera constituée le même jour (printemps 2019).**

Il ajoute que c'est un souhait des syndics et du directeur de la RGV de ne pas lier ce projet de statuts à un projet. L'objectif principal étant de se doter d'un outil de travail dans l'esprit de ce qui a été fait en Gruyère. Par ailleurs, il souligne que le Plan directeur cantonal sera prochainement adopté par l'Office fédéral du développement territorial. Ce document, qui est le principal instrument de l'aménagement du territoire, intègre la notion « régionale », ce qui signifie qu'il sera de moins en moins possible de réaliser, à l'avenir, des projets d'envergure à l'échelle communale.

Il précise que la limite des CHF 20'000'000.– n'est pas un chèque en blanc aux exécutifs communaux pour réaliser des immenses infrastructures, mais il s'agit d'éviter de revenir régulièrement devant chaque législatif au fil des projets. Il relève également que le Conseil communal propose au législatif d'avoir au moins une personne par groupe, par exemple des membres de la Commission financière, au sein des délégués, ce qui permettrait de partager des réflexions en amont et d'avoir une vraie transparence sur les projets étudiés par l'ACV. Le Conseil communal propose donc d'accepter ces statuts.

M. le Président passe la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière. Ce dernier communique que, même s'il ne s'agit pas d'un investissement à proprement parler, la Commission financière estime que cette adhésion peut avoir un impact financier sur les finances de notre Commune et que, dès lors, sa prise de position est nécessaire.

La Commission financière estime que la limite d'endettement fixée à CHF 20 millions est très élevée, d'autant plus sans projet précis à ce jour.

Une éventuelle dette devrait être remboursée par les communes en cas de dissolution ou sortie de l'association. Cette répartition serait effectuée sur la base de la clé de répartition veveysanne, donc 19.06%



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

pour notre Commune, soit au maximum CHF 3.8 millions.

Nous rappelons également que les frais financiers, notamment les amortissements, liés aux investissements sont également alloués selon cette clé. Le risque financier pour la Commune d'Attalens est donc présent et mérite d'être signalé.

La Commission financière note que la Commune d'Attalens aura des délégués à l'Assemblée des délégués. Ces derniers auront la responsabilité de veiller à ce que les investissements soient adéquats.

M. Cyril Grandjean estime que le timing de cette proposition de statuts est peut-être un peu malheureux au vu des problèmes rencontrés récemment avec les autres associations de communes (Réseau santé de la Veveyse, CO de la Veveyse). Il rappelle que les positions prises par la Commune d'Attalens ont plutôt été critiquées par les autres communes et estime que ces associations de communes ont un système de gouvernance qui fonctionne peu ou mal. Les assemblées des délégués ressemblent ainsi plus à des chambres d'approbations qu'à de vrais débats démocratiques.

Il ajoute qu'il aurait apprécié que l'on ne présente pas un projet, mais plutôt une liste de projets concrets. Dans le cas de la démarche identique faite en Gruyère, il y avait des projets. Un autre point problématique, c'est le fait que l'on crée un fond en ayant recours à l'emprunt.

Fort de ces éléments, il est d'avis d'accepter l'idée de cette association de communes, mais de refuser les statuts proposés, ensuite de les amender, notamment avec une limite plus raisonnable, par ex. CHF 1'000'000.-. Ultérieurement, la possibilité d'une augmentation de cette limite d'endettement pourrait être examinée.

M. Michel Savoy, Syndic, imaginait bien que la question de gouvernance dans les associations allait susciter des réactions. Il ne pense pas que les récentes prises de position de la Commune d'Attalens soient restées vaines. Il relate qu'il a eu des échanges avec le Préfet concernant le fonctionnement actuel. Ce dernier est conscient que des changements sont nécessaires. Cette problématique importante va donc être prochainement reprise, tant pour le Réseau santé de la Veveyse (RSV) que pour le CO de la Veveyse.

Il estime que l'on a perdu suffisamment de temps pour se doter d'un réel outil pour faire avancer les projets susceptibles de favoriser le développement de la région. Il indique qu'il y a actuellement un projet qui pourrait être soutenu par ce fond, à savoir le financement du Plan directeur régional. Ce document, qui doit respecter le Plan directeur cantonal, doit être réalisé dans les 2 à 3 ans et coûte entre CHF 300'000.- et CHF 500'000.- Il n'y a actuellement pas d'autres projets concrets, à part certaines discussions par rapport à des infrastructures sportives, par exemple une piscine.

Concernant la question de créer un fond via un emprunt, il estime qu'actuellement cela serait difficile de créer un fond en sollicitant un financement de toutes les communes de la Veveyse.

M. Dominique Beaud demande quelle est la limite d'endettement de l'Association régionale de Gruyère (ARG).

M. Michel Savoy, Syndic, ne connaît pas les limites d'endettement prévues dans les statuts de l'ARG. Il rappelle qu'entre le Réseau santé de la Veveyse et le CO de la Veveyse cela représente CHF 80'000'000.-, tout comme pour l'Association « Ambulances du Sud fribourgeois ».

M. Robert Savoy souhaite une confirmation du Conseil communal sur la possibilité statutaire d'intégrer des membres du CG à l'assemblée des délégués.

M. Michel Savoy, Syndic, précise que seules les communes qui possèdent un Conseil général peuvent intégrer cette assemblée (élu-e-s de l'exécutif et/ou du législatif). Une commune qui a une Assemblée communale ne pourrait donc pas le faire. Cet aspect a été confirmé par le Service des communes.

M. Dick Perroud complète l'information en rappelant qu'il y a la possibilité de référendums facultatifs ou obligatoires. Il s'agit là aussi d'un garde-fou.

M. Cyril Grandjean précise que la principale différence avec les limites d'endettement des autres associations évoquées (Ambulances du Sud fribourgeois, Réseau santé de la Veveyse, CO de la Veveyse) concerne le but des associations. Ces dernières ne peuvent s'endetter que pour leur but social et non pour des projets A, B ou



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

C. Il souligne également le fait que les délégués du législatif représentent l'avis du Conseil communal lors des assemblées. Les législatifs seront donc évincés de décisions importantes pour l'avenir du district.

M. Reiner Sutter demande si c'est la seule forme juridique possible pour faire une association de communes, notamment en regard de cette limite d'endettement. Il demande s'il ne serait pas plus opportun de soutenir financièrement les projets, mais en les soumettant systématiquement au législatif.

M. Michel Savoy, Syndic, précise que c'est le Service des communes qui a proposé cette forme juridique. Ce service a collaboré très étroitement avec le groupe de travail, tout en relevant avec satisfaction la volonté de dynamisme et l'esprit visionnaire du district de la Veveyse. Il informe également que, lors de l'assemblée de l'Association des communes fribourgeoises, il y a eu un échange avec des Conseillers d'état gruériens, ces derniers ont indiqué que les statuts envisagés étaient sans doute plus élaborés que ceux de l'ARG. Il rappelle que l'on parle de projets de district ou d'intérêt régional, s'il on prend des décisions commune par commune, les projets auront clairement plus de difficultés à se concrétiser.

Les statuts de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) sont approuvés par 27 oui contre 3 non.

M. Michel Savoy, Syndic, remercie le CG pour la confiance et le signal donnés aux autres législatifs du district.

4. Adoption du Règlement de police de la Commune d'Attalens

4.1 Présentation et discussion

M. le Président passe la parole à M. Laurent Menoud, Conseiller communal. Ce dernier communique que le projet est basé sur un règlement type, ainsi que sur d'autres règlements, dont celui de la Commune de Broc (qui a une approche et une dimension similaires). Il est principalement axé sur les problématiques de la gestion et du contrôle du stationnement, via une délégation de compétences à une entreprise de sécurité privée.

Le projet de règlement comprend également des éléments liés à l'ordre et à la tranquillité publics. Il a été présenté au bureau du CG qui a ainsi eu l'occasion de faire des commentaires ou des suggestions. Il précise que la volonté du Conseil communal n'est pas de créer une police communale, mais de se doter d'une base légale appropriée.

M. Robert Savoy intervient sur le point 14.2 concernant la pose de flyers sur des véhicules parqués sur le domaine public.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, signale que c'est principalement pour éviter le phénomène du « littering » (fait de jeter ou d'abandonner des déchets par négligence hors des endroits prévus à cet effet). Le Grand Conseil a d'ailleurs prévu de durcir la législation (amendes) pour combattre ce phénomène.

M. Robert Savoy souhaite avoir des explications sur l'article 18 concernant les mesures générales de protection.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique qu'il peut s'agir d'interdictions de pénétrer dans un espace, notamment dans le cadre des mises à ban.

M. Robert Savoy trouve que cet article est vague et incompréhensible.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, cite l'exemple d'une interdiction signifiée à une personne de participer à une manifestation publique, car il y a un risque potentiel de troubler l'ordre public.

M. Robert Savoy souhaite encore avoir des précisions sur l'article 2 bis concernant les biens du patrimoine financier ou fiscal.

M. José Diaz cite l'exemple d'un appartement appartenant à la commune qui est en location, par exemple le bâtiment de l'ancienne poste.

M. Robert Savoy revient sur l'article 20 relatif à la tranquillité publique. Il relève que le point a précisé qu'il est interdit de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22.00 à 06.00, alors que le point b précise qu'il est interdit d'utiliser des instruments ou appareils bruyants de 20.00 à 07.00, ce qui est plus restrictif. Dès



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

lors, il souhaite déposer une motion d'ordre (cf. article 48 du Règlement du CG), à savoir :

Article 20 b : du lundi au vendredi de 12.00 à 13.00 et de 22.00 à 06.00 (ceci afin d'être en phase avec l'article 20 a).

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que le point A est d'ordre « général », notamment lorsqu'une personne sort d'un établissement public en faisant du bruit, alors que le point B concerne l'utilisation de machines (ventilateur, pompes, tondeuses, ...)

M. Robert Savoy indique qu'il y a passablement de citoyens qui passent la fraiseuse dès 05.00, cela risque de poser un problème, raison pour laquelle il dépose une motion d'ordre.

Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale, souligne qu'il serait peut-être judicieux de préciser que l'horaire proposé par M. Robert Savoy concernerait uniquement les tâches de déneigement, ceci afin d'éviter, par exemple, qu'une entreprise ne débute le travail sur un chantier dès 06.00 ou que des personnes passe la tondeuse jusqu'à 22h00 en été.

M. Georges Emonet rappelle que les camions roulent depuis 05.00.

M. le Président demande si le projet de règlement offre la possibilité de déneiger hors du cadre horaire défini, notamment le dimanche.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que le fait de mentionner la notion de déneigement dans le règlement permettrait d'effectuer ces tâches hivernales hors du canevas horaire prévu. Par ailleurs, il précise que le point A stipule qu'il est interdit de faire du bruit **sans nécessité** sur le domaine public. Le déneigement est clairement une nécessité.

M. Vincent Grognoz demande si les agriculteurs sont concernés par ces restrictions horaires.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que le règlement type a été allégé et ne prévoit donc pas de restrictions spécifiques aux activités agricoles.

M. Cyril Grandjean propose d'adopter l'article tel que proposé, vu que le terme « nécessité » est suffisamment explicite et permet évidemment d'effectuer les tâches inhérentes au déneigement ou aux activités agricoles en dehors du cadre horaire. Il pense qu'insérer des exceptions rendrait sans doute l'application du règlement plus compliquée.

M. Eliot Savoy pense qu'il faut soutenir la motion proposée, car avec le développement des zones artisanales mixtes, les horaires envisagés vont inévitablement poser des problèmes, vu la proximité des habitations et l'horaire du début des activités des entreprises.

M. Reynald Emonet partage l'avis de M. Eliot Savoy. Il précise que dans son entreprise, ils commencent à travailler chez les privés dès 7h00, ce qui signifie que les employés se réunissent vers 06.00-06.15 et que les chargements de camions débutent vers 06.30, ce qui occasionne bien évidemment des nuisances sonores.

M. Sébastien Beaud demande comment s'effectueraient les contrôles de stationnement dans les zones avec une durée de parcage de 15 heures.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise que les contrôles s'effectueraient par une société privée via de repérages photographiques. Il précise qu'il s'agit principalement d'éviter des voitures « ventouses ».

M. Robert Savoy demande comment sera géré le parking 4 « Ecole Le Petit Prince » le soir et le week-end.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise qu'il y a une certaine tolérance par rapport à l'utilisation de ce parking. Les riverains ont donc actuellement la possibilité d'utiliser ce parking le soir et le week-end.

4.2 Votation

Le Règlement de police de la Commune d'Attalens est adopté par 17 oui contre 12 non. Il y a 1 abstention.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, remercie le CG et informe qu'il sera appliqué avec du « bon sens ».



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

5. Présentation et approbation du Règlement scolaire

M. le Président passe la parole à M. André Blunsch, Vice-Syndic. Celui-ci indique que le règlement présenté a été adapté afin d'être conforme au nouveau cercle scolaire avec Remaufens, ainsi que par rapport aux effets de l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la contribution aux coûts en lien avec l'enseignement de base. Il précise que les Conseils communaux n'ont, à ce jour, pas ratifié la convention intercommunale, car ils souhaitent attendre l'aval des législatifs. Ce règlement est basé sur le modèle de la DICS. Les deux autres communes partenaires présentent le même règlement. La Commune de Remaufens a validé le projet, alors que la Commune de Granges le présente ce soir.

Le Règlement scolaire de la Commune d'Attalens est adopté à l'unanimité.

6. Présentation et approbation du Règlement relatif à l'accueil extrascolaire

M. le Président passe la parole à M. André Blunsch, Vice-Syndic. Il informe que le Conseil communal présente ce règlement pour l'accueil extrascolaire afin de permettre la mise en route de l'AES pour la rentrée 2019-2020. Il a relevé que la nouvelle entité comprendra 146 places, soit environ 220 enfants (chiffres actuels), ce qui en fait l'un des plus grands AES du canton.

Les principaux changements sont l'intégration de l'AES de Remaufens, les obligations liées à l'inscription et aux modifications de contrat et le fait que la Commune d'Attalens sera la commune pilote. Le projet a été présenté au Conseil communal, à la commission AES et au Service juridique cantonal concerné. La Commune de Remaufens a validé le projet, alors que la Commune de Granges le présente ce soir.

M. Cyril Grandjean demande si le tarif sera identique dans les trois communes.

M. André Blunsch, Vice-Syndic, confirme qu'il n'y aura qu'une seule grille tarifaire. Le tarif (y compris les participations) sera donc similaire dans les trois communes.

Le Règlement de l'accueil extrascolaire est adopté à l'unanimité.

7. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2019

M. le Président informe que le Groupe ECD a proposé la candidature de Mme Béatrice Perroud. Aucune autre candidature n'est proposée.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 30 |
| Bulletins rentrés | 30 |
| Bulletin blanc | 1 |
| Bulletins valables | 29 |
| Majorité absolue | 16 |

Est élue Présidente avec 29 voix Mme Béatrice Perroud. Il y a 1 abstention.

Mme Béatrice Perroud accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

8. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2019

M. le Président informe que le Groupe PDC a proposé la candidature de M. Renaud Gauderon. Aucune autre candidature n'est proposée.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 30 |
| Bulletins rentrés | 30 |
| Bulletin blanc | 1 |



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins valables | 29 |
| Majorité absolue | 16 |

Est élu Vice-Président avec 29 voix M. Renaud Gauderon. Il y a 1 abstention.

M. Renaud Gauderon accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

9. Election d'un-e scrutateur-trice suppléant-e

M. le Président informe que le Groupe ECD, par le biais de M. Dick Perroud, a proposé la candidature de M. Pierre-Alain Cottet. Aucune autre candidature n'est proposée.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 30 |
| Bulletins rentrés | 30 |
| Bulletin blanc | 1 |
| Bulletins valables | 29 |
| Majorité absolue | 16 |

M. Pierre-Alain Cottet est élu scrutateur suppléant avec 28 voix. Il y a 1 bulletin blanc et 1 voix éparse (pour M. Sébastien Beaud).

M. Pierre-Alain Cottet accepte son élection.

10. Communications du Conseil communal

Travaux Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe que le projet Valtraloc arrive à son terme. Dès la fin de la pose de la couche de bitume de base, la route sera réouverte à la circulation en bidirectionnelle sans feux de circulation. La pose du phonoabsorbant sera effectuée au printemps 2019, tout comme la plantation de neuf arbres.

M. Cyril Grandjean demande si des arbres sont également prévus entre la croisée de la Jaqua et l'Hôtel de Ville.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que les paysagistes estimaient que les conditions n'étaient pas réunies pour planter des arbres dans ce secteur. Des potelets seront posés pour délimiter les circulations piétonne et cycliste.

Avancement travaux centre-village : travaux effectués et à venir

M. le Président passe la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Celui-ci indique que le planning est tenu, puis résume l'avancée du projet, à savoir :

- Rue de l'Eglise, route de Granges et trottoirs terminés à 80%
- Première étape de la place côté PPE Village terminée à 80%
- Livraison et pose abribus ouest / décembre
- Livraison et pose des gradins / mi-février 2019
- Livraison et pose de la fontaine / mars 2019
- Livraison et pose des bancs circulaires / mars 2019
- Mise en place du Granoplast / mai 2019
- Inauguration de la place / 31 août 2019

M. Dominique Beaud demande si les places de parc seront mises à disposition durant l'hiver.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique que l'enrobé devrait normalement être posé le mercredi 12 décembre. Dès lors, il sera vraisemblablement possible de mettre quelques places de parc à disposition (sous une forme non définitive). Le reste du périmètre sera fermé avec des barrières.

M. Dominique Beaud demande s'il ne serait pas judicieux de mettre une barrière sur le chemin qui mène à l'école afin d'éviter du stationnement « sauvage ».

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique que le Conseil communal a décidé de mettre un panneau « interdiction de s'arrêter ».

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise que la police pourra intervenir, étant donné qu'un panneau sera installé.

Réalisation des places de jeux de l'école

M. André Blunsch, Vice-Syndic, informe que les places de jeux sollicitées par le Conseil des parents et validées par le CG sont terminées. Le budget a été respecté. Le Conseil communal remercie le Conseil des parents, plus particulièrement les membres du Groupe de travail, pour leur implication dans le projet.

Introduction du sport scolaire facultatif à l'école primaire

M. André Blunsch, Vice-Syndic, informe que le sport scolaire facultatif répond aux lignes directrices émises par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le soutien financier qui lui est accordé doit contribuer à :

- encourager l'organisation du sport scolaire facultatif et d'autres activités scolaires non obligatoires telles que tournois, championnats, spectacles et autres productions sportives ;
- à augmenter à long terme la part de la population active sur le plan physique ;
- à favoriser le développement durable en matière de mouvement.

Ainsi, d'entente avec la Direction de l'école, il a été décidé de mettre sur pied, dès la mi-novembre, un cours de sport scolaire facultatif (SSF) selon les modalités suivantes :

- Cours polysports donnés immédiatement après les heures d'école.
- Pas de problème de disponibilité.
- Début des cours : mi-novembre.
- Participants : élèves de 8-9 ans, max 20 enfants.
- La Commune met à disposition les infrastructures et les équipements nécessaires (salle de gym les Etoiles).
- M. Michael Dayer, Responsable d'établissement (RE), est en charge de l'organisation.
- La gestion administration est faite par le RE et le secrétariat scolaire.
- La commune assure le défraiement des monitrices.
- Grâce aux subventions Jeunesse & Sports et du Service du sport, il n'y a pas de frais pour la Commune.

40 enfants sont inscrits à ce jour. Ils sont encadrés par deux monitrices J+S, à savoir Mmes Maude Landry et Nadia Savoy.

Agrandissement du bâtiment le Renard : décompte et point sur les discussions en cours

M. André Blunsch, Vice-Syndic, informe que dans le cadre des travaux d'agrandissement du bâtiment scolaire Le Renard, notre mandataire a rencontré beaucoup de difficultés lors de l'élaboration de la facture finale de l'entreprise de maçonnerie. En effet, alors que les travaux sont terminés depuis le mois de juillet, les métrés ne sont toujours pas validés.

Cette situation est liée à l'absence prolongée, pour cause de maladie, du technicien qui a suivi les travaux. L'entreprise de maçonnerie Arsa SA a engagé un nouveau technicien qui a rechiffré tout le projet et qui demande un montant supplémentaire de CHF 200'000.–. Notre mandataire a recontrôlé tous les métrés et valide environ CHF 85'000.– sur ces CHF 200'000.–. Des discussions et séances sont en cours pour arrêter un montant réel.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

De plus, cette même entreprise revendique aussi un montant concernant différents escomptes appliqués sur des factures. Des négociations sont également en cours concernant ce point.

Si ces divergences arrivent à se régler sans recours juridique, le bouclage financier devrait être terminé en début d'année prochaine.

M. Georges Emonet relève que l'application de la Loi sur les marchés publics ne comprend manifestement pas que des « avantages ».

Commissions

M. Michel Savoy, Syndic, demande aux Présidents des commissions de transmettre les décomptes au caissier communal avant le 19 décembre prochain.

Commission des naturalisations.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que la Commission des naturalisations a été réorganisée. La présidence a été reprise par Mme Maude Landry, la vice-présidence par M. Carlos Alder et le secrétariat par Mme Sophie Deillon. Le Règlement des naturalisations sera prochainement actualisé.

Article dans le Messenger du 7 décembre 2018

M. le Président tient à faire une communication suite à un article paru le 7 décembre 2018 dans le Messenger. Il souligne qu'il est évidemment important que les journalistes informent le mieux possible la population sur les prévisions ou les projets de la Commune, notamment pour celles et ceux qui sont à l'ordre du jour de ce CG. Toutefois, il est inutile d'être exagérément alarmiste ou d'inquiéter la population. Aussi, il rappelle que le but des autorités attalenoises est de travailler afin d'être le plus en phase possible avec les besoins des citoyens, sans toutefois augmenter la charge d'impôts. Tout est ainsi mis en œuvre pour respecter cet objectif.

Dès lors, il attend que les journalistes relatent et commentent des informations en ayant en mains tous les éléments, notamment les décisions du CG, et en intégrant objectivement l'ensemble des paramètres (par exemple un contexte démographique évolutif).

11. Budget des investissements 2019 et approbation

11.1 Financement de plafonds phoniques pour la crèche et l'accueil extrascolaire et mise à jour d'équipements

M. le Président donne la parole à M. André Blunsch, Vice-Syndic. Celui-ci communique que l'investissement concerne la fourniture et la pose d'un plafond phonique dans les locaux de l'accueil extrascolaire (ancien Renard/rez supérieur) et dans les nouveaux locaux de la crèche (Mouton/rez supérieur), ainsi qu'une mise à jour de l'équipement des salles (mobilier, machine à laver professionnelle).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 41'920.– est approuvé à l'unanimité.

11.2 Financement de la création de locaux sportifs et manifestations

M. le Président donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Celui-ci informe que le projet prévoit l'abaissement du terrain de basket, la réalisation de vestiaires avec douches (actuellement les locaux salles/vestiaires/terrain synthétique sont occupés de manière intensive), d'un local de stockage (actuellement le matériel est entreposé sous l'Auberge de l'Ange et doit constamment être déplacé) et d'un couvert équipé pour les manifestations.

Il précise que sur les CHF 452'000.– d'investissement, il y a CHF 100'000.– pour l'abaissement du terrain (carottage déjà effectué par le service de la voirie, pas de roche trop dure dans cette zone). Le solde ayant été



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

calculé en fonction des m³, soit 540 m³ à CHF 600.– le m³. L'idée est de rester dans un bâtiment qui peut s'intégrer dans ce qui est déjà construit. Le préavis de la Commission « Bâtiments et infrastructures » est favorable. Les plannings d'occupation des salles de gym et du terrain synthétique démontrent clairement qu'il y a une utilisation très intensive de ces infrastructures.

M. Eliot Savoy trouve que c'est une très bonne idée de s'être penché sur cette place qui est peu utilisée et que les besoins ont été clairement inventoriés. Il souhaite savoir si ce projet est définitif ou, en cas d'acceptation de l'investissement, si le CG aura la possibilité de choisir un autre projet plus tard.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, informe qu'il ne s'agit en tout cas pas d'un projet définitif. Ce qui est présenté est simplement une image de synthèse réalisée par le service technique communal. L'enveloppe budgétaire prévoit une petite phase d'étude pour bien définir le bâtiment final qui sera discuté dans les commissions concernées où chaque groupe est représenté. Si le CG souhaite expressément voir le projet définitif, cela pourra être fait lors d'une séance de 2019, mais un budget est nécessaire pour initier le projet.

M. Eliot Savoy estime légitime que, compte tenu du montant de l'investissement, le CG puisse voir différents projets avant de se déterminer. Il pense que le projet présenté ce soir ne couvre pas totalement les besoins qui ont été listés. Il relève que la forme prévue pour l'infrastructure (allongée et exigüe) coûte généralement plus cher et est moins pratique qu'une forme de bâtiment « carrée ». Il pense qu'un projet rectangulaire et situé davantage sur le fond de la place permettrait peut-être d'optimiser cet investissement, notamment en disposant d'une place importante et accueillante devant la salle de gym. Il ne pense pas accepter le projet tel que présenté aujourd'hui.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, comprend les observations formulées par M. Eliot Savoy. Ces éléments ont déjà été abordés lors des séances de la Commission « Bâtiments & Infrastructures ». Après discussion, l'option a été d'adosser l'infrastructure au bâtiment du Baobab afin de garder une place suffisamment grande pour permettre des activités sportives (basket, unihockey par exemple). L'idée était de minimiser l'emprise sur la place. D'autre part, il y a aussi des distances à la forêt à respecter. L'emplacement pourrait être rediscuter si c'est l'avis de la majorité du CG.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, rappelle qu'il y a un montant de CHF 100'000.– pour l'abaissement du terrain.

M. Roland Dumoulin est favorable à ce projet, mais estime que la conception n'est pas très pratique (pas de couvert sur les portes extérieures pour l'acheminement du matériel, façade directement à la pluie, pas de portes d'accès sur la salle de gym). Il pense aussi que, compte tenu des besoins, la cuisine pourrait être plus importante que celle prévue. Il suggère que le Conseil communal et/ou la Commission sollicite l'avis des sociétés utilisatrices afin d'optimiser le projet. Il rejoint l'avis de M. Eliot Savoy sur le côté « corridors » du bâtiment, ce qui n'est effectivement pas très fonctionnel.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, partage l'avis qu'il est nécessaire d'avoir un bâtiment pratique. La réflexion de la Commission n'est pas allée aussi loin dans le détail à ce jour. Le budget permettrait, comme précisé plus avant, d'effectuer une petite étude. Il rappelle aussi qu'au sein de la Commission, il y a des membres qui font également partie de sociétés sportives.

M. Eliot Savoy demande s'il est possible de voter cet investissement en le subordonnant à la présentation ultérieure de 2-3 variantes. Le CG pourrait ainsi se déterminer sur le projet qu'il estime le plus adéquat.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, rappelle qu'établir plusieurs projets a un coût. Il ne sera pas possible d'aller dans des détails aussi précis sur trois projets différents. Des variantes seront présentées dans le courant de l'année prochaine.

M. Dick Perroud précise qu'il n'est pas nécessaire de demander des plans définitifs à un bureau d'architectes, mais simplement que la Commission « Bâtiments & Infrastructures » prépare 2-3 esquisses de projets et en soumette un à un bureau d'architectes ou, cas échéant, au service technique.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Cet investissement de CHF 452'000.– est approuvé par 28 voix. Il y a 2 abstentions

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, précise que les observations formulées ce soir ont été entendues. Tout sera fait afin de rassurer le CG. Il ne faut pas hésiter à échanger avec les membres de la Commission.

11.3 Financement d'un projecteur mobile et d'une nouvelle sonorisation dans la salle Les Etoiles

M. le Président donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Celui-ci informe que le Conseil Communal souhaite équiper la salle de gym des Etoiles d'une sonorisation plus performante et d'un projecteur mobile, ce qui permettra d'accueillir les manifestations importantes dans de meilleures conditions.

M. Vincent Grognez demande si la sonorisation est également mobile.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, précise que la sonorisation est fixe, seul le beamer est en version mobile.

M. Reiner Sutter demande des précisions concernant la maintenance de ces appareils.

M. Cédric Emonet précise qu'il s'agit d'un beamer de nouvelle génération qui bénéficie de la technologie LED. La durée de vie est donc sensiblement plus importante que celle des anciens beamers.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 37'500.– est approuvé à l'unanimité.

11.4 Financement de la réfection des bâtiments scolaires

M. le Président donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Ce dernier informe que, dans le cadre de la modernisation et du suivi énergétique des bâtiments scolaires, le Conseil Communal souhaite poursuivre les réfections urgentes de notre site (systèmes des pompes de circulation et mise à jour des divers défauts des chaufferies, amélioration de la mobilité douce dans le périmètre scolaire et divers petits travaux.

M. Sébastien Beaud relève qu'il aurait été utile d'intégrer ces précisions technico-financières dans le rapport transmis.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique qu'il s'agissait d'une décision du Conseil communal de ne pas aller dans le détail. Toutefois, si c'est un souhait du CG, on pourra, à l'avenir, préciser ces détails financiers.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 60'000.– est approuvé à l'unanimité.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, remercie le CG.

11.5 Financement d'une nouvelle motopompe pour le Corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse

M. le Président donne la parole à Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale. Cette dernière informe que le corps des sapeurs-pompiers de la Basse-Veveyse bénéficie de trois motopompes datant des années 1967 à 1970. Celle que le Conseil communal souhaite financer, en commun avec les communes de Bossonnens et de Granges, date de 1969 et c'est celle dont le moteur tourne le moins bien. Elle ajoute que nous sommes le seul CSP dans le district à ne pas pouvoir travailler avec un modèle récent. Des dérogations doivent également être sollicitées afin de pouvoir suivre des cours sur ces anciens appareils. En outre, l'ECAB a sorti de nouvelles directives en vue d'uniformiser les motopompes. Enfin, la participation pour Attalens sera, après encaissement de la subvention de l'ECAB et de la part des autres communes, de CHF 17'030.–.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Cet investissement de CHF 45'690.– est approuvé à l'unanimité.

11.6 Financement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite dans le cimetière d'Attalens

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud, Conseiller communal. Il informe que la Commission du cercle d'inhumation, ainsi que la paroisse, ont travaillé sur ce projet qui vise à la mise en place d'un concept d'accès à la totalité du cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, en complément des zones pavées et des chemins existants, il est nécessaire de :

- créer un accès à la partie basse du cimetière (zone Corcelles) en mettant en place une rampe qui reliera la partie haute à la partie basse du cimetière ;
- éliminer des obstacles, tels que des bordures (par sciage) ;
- permettre un cheminement aisé par des pavés sur les circulations principales.

Sa réalisation se fera principalement sur les années 2019-2020. La participation effective pour la Commune d'Attalens sera de CHF 22'542.– après participation des autres communes du cercle.

M. Norbert Gabriel espère que l'on pourra confier les travaux à une entreprise de la région.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que l'on se trouve dans une procédure de gré à gré ou sur invitation, il n'y aura donc pas de problème pour ce genre de travaux.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 38'000.– est approuvé à l'unanimité.

11.7 Financement de nouvelles toitures pour abris à poubelles aux chemins du Genièvre, de la Fin du Clos et des Jardins

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal. Il informe que, dans le cadre de la centralisation de la récolte des déchets et des abris poubelles, le Conseil Communal souhaite installer des toitures sur les abris à poubelles du Genièvre, la Fin du Clos et au Chemin des Jardins (idem autres abris dans la commune). Ces derniers ont été repris aux quartiers concernés par la commune.

M. Sébastien Beud estime que ces abris ne sont pas très esthétiques. Il questionne au niveau de l'imprégnation autoclave sur les bois collés utilisés pour faire la charpente de certains abris. Il espère que cela ne sera pas le cas cette fois.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise que l'extérieur de l'abri est déjà réalisé (entourage béton). Il est prévu de ne faire que le couvert, qui ne sera pas autoclavé mais en charpente « normale ».

M. Georges Emonet demande s'il est prévu quelque chose dans le quartier de l'Ouche-Dessus.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, prend note de cette remarque et une réflexion va être menée pour améliorer la situation.

M. Cédric Emonet précise qu'il serait nécessaire d'aménager et d'avoir un terrain communal plat, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. Paul Rosset demande à quelle date seront posés les toits des abris au Raffort et à la Planche à Troupet.

M. Cédric Emonet informe que cela devrait être fait avant la fin de l'année.

M. Cyril Grandjean rebondit sur le commentaire de M. Sébastien Beud, à savoir qu'il serait judicieux d'essayer de garantir une certaine harmonie esthétique sur l'ensemble du territoire communal.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise qu'il ne reste plus beaucoup d'anciens abris à reprendre, il paraît donc difficile de changer maintenant l'aspect esthétique des abris.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 24'200.– est approuvé à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal remercie le CG.

11.8 Financement de travaux de stabilisation et de pose d'un nouveau revêtement à la route de l'Arsillier

M. le Président donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal. Celui-ci informe que, dans le cadre de l'entretien des routes communales et après inspection, un traitement en profondeur de la route de l'Arsillier s'avère urgent et prioritaire.

Ce chemin n'est que peu fondé, ce qui signifie que tous les travaux de surface n'ont qu'une durée de vie très limitée. Dès lors, il est envisagé d'exécuter une stabilisation de la fondation (au ciment ou à la chaux selon les matériaux présents), puis de refaire la couche de roulement (monocouche ACT 16N ép. 7 cm). Il est également prévu certaines anciennes canalisations. La longueur de la zone concernée est d'environ 1 km (début Rte de Rombuet 140, fin au niveau de la cabane des scouts).

M. Lionel Guignard demande s'il est prévu d'élargir la route.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise qu'il n'est pas prévu d'élargir la route. La tendance actuelle est plutôt de restreindre les gabarits de routes afin de limiter également la vitesse de circulation des véhicules.

M. Cédric Emonet précise que la situation ne permet pas vraiment un élargissement de la chaussée.

M. Norbert Gabriel demande pour quelles raisons les travaux s'arrêtent à la hauteur de la cabane des scouts.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe que la partie située après la cabane a déjà été refaite. Ce tronçon n'est donc pas dans la planification des futurs entretiens.

M. Vincent Grognuz demande s'il est prévu de refaire le parking devant la cabane des scouts.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que cela n'est pas prévu.

Mme Caroline Grandjean demande s'il est vraiment judicieux de faire ces travaux maintenant, vu que la route risque d'être endommagée si le projet des Arsilliers va de l'avant.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique qu'il y a un état des lieux (rapports photos) qui est systématiquement fait avant les travaux. Cas échéant, si une entreprise endommage la chaussée, elle doit donc la réparer à ses propres frais.

M. Cédric Emonet confirme que l'état actuel de la route nécessite une intervention rapide.

M. Pierre-Alain Cottet demande si le procédé envisagé est nouveau.

M. Cédric Emonet indique qu'il s'agit d'un procédé de plus en plus utilisé. Cela a notamment été le cas lors de la réfection du Chemin du Mont.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 498'500.– est approuvé à l'unanimité.

11.9 Financement de l'entretien et des relevés des collecteurs communaux (PGEE)

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe que le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) a été établi par le Bureau d'ingénieurs MGI. Cette étude suggère certaines priorités ou recommandations à la Commune pour la mise en œuvre du PGEE.

Il précise que le Conseil Communal va formuler quelques remarques ou demandes de changement par rapport au document présenté. Il sera ensuite mis à l'enquête, via une procédure uniquement consultative.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Parmi les priorités mentionnées dans le rapport, il y a les défauts d'inspection des collecteurs (à l'aide de contrôles caméra). Il est recommandé de prévoir CHF 65'000.–/an au budget pour maintenir à jour les infrastructures. Il y a aussi les relevés des conduites eaux claires/EU chez les privés (CHF 50'000.–/an, dont une partie est refacturée aux privés). Ces deux montants seront mis au budget « investissements » des prochaines années.

M. Cyril Grandjean demande s'il y aura la possibilité de suivre chaque investissement (cf. demande de la Commission financière de ne pas regrouper les investissements de plusieurs années).

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, confirme que les investissements seront effectivement séparés.

M. Roland Dumoulin rappelle qu'il y avait déjà eu des relevés effectués chez les privés (années 80-90). Aussi, il demande s'il est vraiment nécessaire de prévoir un budget de CHF 50'000.–.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise d'une part que certains relevés n'ont pas été effectués correctement et, d'autre part, qu'il y a encore de nombreuses conduites qui n'ont pas été relevées. On ne connaît pas, à ce jour, la durée nécessaire pour avoir des données à jour sur les conduites.

M. Cédric Emonet précise que les relevés ont été effectués en deux dimensions. Il manquait notamment des informations comme la profondeur ou le diamètre. Actuellement, avant de valider les plans, il est nécessaire de se déplacer et d'effectuer chaque fois des contrôles complets. Le PGEE nous oblige à avoir un réseau à jour. Il précise que la Commune va suivre les priorités 1 déjà établies par le Bureau MGI.

M. le Président donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 115'000.– est approuvé à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, remercie le CG.

M. le Président clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 22h25.

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

M. Jean-François Tornare, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, l'Administrateur communal, le Caissier communal, le public et leur souhaite la bienvenue. Il excuse M. Cédric Emonet, technicien communal.

Appel

Présents : 30

Les sept Conseillers communaux sont présents.

Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

12. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

M. le Président donne la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Ce dernier relève que le budget 2019 a été établi avec toute la rigueur voulue. Il présente un résultat déficitaire, puisque le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 180'729.75, soit 0.90 % du total des charges de fonctionnement.

Il précise qu'il s'agit d'être constamment rigoureux dans la gestion de la dette communale. De plus, en vue de la planification financière, certes ambitieuse, les investissements pressentis ne vont pas diminuer ces prochaines années.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Le budget de fonctionnement 2019 est réaliste. Il se limite au strict nécessaire et aux contraintes structurelles dictées par notre époque et nos partenaires institutionnels.

Le budget 2019 et la planification financière suivent finalement les objectifs fixés par le Conseil communal, et encouragés par le Conseil général, en matière d'infrastructures scolaires, routières et sportives, et ceci de manière cohérente et coordonnée.

Globalement, la comparaison des budgets de fonctionnement 2018 et 2019 laisse entrevoir une augmentation des charges de CHF 474'875.– (+ 2.43%). Cette variation est moins importante que celle de l'année précédente (+ 5.10%). L'augmentation des revenus de fonctionnement est de CHF 390'716.– (+ 2.01%).

Les charges de fonctionnement budgétées augmentent de 2.43%. Les charges d'exploitation relatives à la crèche, à l'accueil extrascolaire, au cycle d'orientation, aux transports scolaires, à la jeunesse, aux frais financiers des homes, aux déchets, aux charges liées, ainsi que les charges de personnel ont également contribué à l'accroissement des charges communales. Il relève que le fonds cantonal de l'emploi, qui est alimenté paritairement par les communes et le canton, a une grosse incidence sur notre commune.

Les produits de fonctionnement budgétés enregistrent une augmentation continue au regard des budgets 2016 à 2019. Ainsi, les revenus du budget de fonctionnement 2019 s'élèvent à CHF 19'843'188.– contre CHF 19'452'472.– au budget 2018, soit une augmentation de CHF 390'716.– (+ 2.01 %).

Le budget des investissements 2019 présente un excédent de dépenses de CHF 7'225'436.– (budget 2018 : CHF 7'993'494.–).

Les dépenses d'investissements se montent à CHF 7'310'470.– et se composent d'une part de nouveaux investissements (CHF 1'268'692.– soit 17.55%) et, d'autre part, de crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années (CHF 5'956'744.–, soit 82.45%).

La situation est comparable à celle du budget 2018. En effet, la grande partie des investissements concerne les crédits encore ouverts pour le financement de l'agrandissement du bâtiment Le Renard, de la réalisation de Valtraloc et du centre du village.

M. Michel Savoy, Syndic, rappelle que le Conseil communal doit établir un nouveau règlement communal d'évacuation et d'épuration des eaux et prévoir les taxes nécessaires afin d'assurer la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations, conformément au principe de causalité. Ce document sera présenté l'an prochain au CG.

Par ailleurs, il informe que l'on est actuellement en dessous des ratios autorisés pour la gestion des déchets. Il précise que l'achat des sacs poubelles, en lieu et place des vignettes, a une influence sur ce ratio. Un bilan sera dressé à l'issue d'un exercice comptable. Une adaptation des taxes et/ou une rationalisation de la déchetterie sont des mesures qui seront examinées afin d'être en adéquation avec les ratios demandés.

M. Dominique Beaud relève que la participation en faveur des associations de communes a pratiquement doublé depuis 2017.

M. Michel Savoy, Syndic, confirme qu'il y a effectivement une augmentation considérable liée au budget du CO et aux EMS (frais financiers, participation au déficit).

Planification du fonctionnement de 2020 à 2024

M. Michel Savoy, Syndic, informe que la planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement ainsi que des investissements planifiés.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits tels que :

- L'évolution démographique
- La situation économique générale



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

- L'évolution des taux d'intérêts
- Les modifications légales au niveau fédéral et cantonal
- La réforme de l'imposition des entreprises (PF17)
- Le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes
- L'impact lié à l'entrée en vigueur du MCH2 au 1^{er} janvier 2021
- La remise à niveau de la caisse de pension du personnel de l'Etat.

CHARGES

Autorités et charges de personnel (30)

Un palier supplémentaire a été compté pour l'ensemble du personnel, sauf pour les personnes se trouvant déjà en fin de palier. Dès 2022, au minimum 1 EPT d'animateur socio-culturel dédié à la gestion de la Maison pour tous sera créé, ainsi que 0.8 EPT pour le personnel de conciergerie. Dès 2023, le personnel de la crèche Les Petits Lions passera de 9.35 EPT à 13.1 EPT suite à l'augmentation des places disponibles de 36 à 50.

Il informe que le Règlement du personnel est en cours d'actualisation. Les incidences n'ont pas encore été chiffrées. Ce document sera présenté vraisemblablement l'an prochain. Des séances seront organisées avec les commissions concernées, notamment la Commission du personnel et la Commission financière.

Biens, services et marchandises (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1%. Les frais du cercle scolaire et de l'accueil extrascolaire vont augmenter de CHF 200'000.– dès 2020, suite à la fusion des cercles scolaires.

Depuis août 2018, la Commune doit prendre à sa charge les transports scolaires organisés sur son territoire. Cette dépense, prévue dans la nature 31 dès 2019, s'élève à CHF 176'863.– par année y compris avec le bus supplémentaire pour les enfants venant de Remaufens. Ce montant sera refacturé aux autres communes selon la convention scolaire.

REVENUS

Impôts (40)

Une progression moyenne de tous les impôts a été estimée à 2.5 % par année tout en tenant compte du mouvement de population lié à l'aménagement du territoire principalement dès 2021.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Un taux d'augmentation de 2% par année a été retenu. En 2021, l'augmentation sera de 5% étant donné les nouvelles constructions.

Remboursement et dédommagements de collectivités publiques (45)

Dès 2020 la commune de Remaufens augmentera sa participation aux frais du cercle scolaire de CHF 300'000.–.

En conclusion, il présente la synthèse de la planification financière 2020-2024. On constate que la projection prévoit un pourcentage de charges totales à 4,87%, soit près de la limite des 5% (lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la Commune doit hausser les taux de ses impôts).

A ce sujet, il rappelle qu'il s'agit d'une planification financière ambitieuse dont les objets ou les priorités peuvent évoluer ou être différés. Il réitère le fait que le Conseil communal conservera toute sa vigilance et sa rigueur pour cette planification financière.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

| Nature | Budget 2019 | Planif 2020 | Planif 2021 | Planif 2022 | Planif 2023 | Planif 2024 |
|---|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Charges | 20'023'917.85 | 20'720'002 | 21'232'445 | 22'120'161 | 22'775'569 | 23'426'514 |
| Charges de personnel | 4'402'851.70 | 4'442'000 | 4'482'000 | 4'666'000 | 4'850'000 | 5'034'000 |
| Biens, services et marchandises | 3'271'554.20 | 3'504'254 | 3'539'254 | 3'574'254 | 3'609'254 | 3'644'254 |
| Intérêts passifs * | 277'788.00 | 303'250 | 327'890 | 408'290 | 420'290 | 426'290 |
| Amortissements * | 1'084'076.20 | 1'134'000 | 1'184'000 | 1'395'000 | 1'427'000 | 1'444'840 |
| Rembours. et participations à des collectivités publiques | 6'846'653.20 | 7'120'519 | 7'405'340 | 7'701'554 | 8'009'616 | 8'330'000 |
| Subventions accordées | 1'874'588.10 | 1'949'572 | 2'027'554 | 2'108'657 | 2'193'003 | 2'280'723 |
| Attributions aux réserves | 195'985.00 | 195'985 | 195'985 | 195'985 | 195'985 | 195'985 |
| Imputations internes | 2'070'421.45 | 2'070'421 | 2'070'421 | 2'070'421 | 2'070'421 | 2'070'421 |
| Produits | -19'843'188.10 | -20'448'545 | -21'119'255 | -21'498'716 | -21'887'141 | -22'284'747 |
| Impôts | -11'047'300.00 | -11'323'483 | -11'800'000 | -12'095'000 | -12'397'375 | -12'707'309 |
| Revenus des biens | -227'818.00 | -227'818 | -227'818 | -227'818 | -227'818 | -227'818 |
| Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes | -3'709'662.75 | -3'783'856 | -3'973'049 | -4'052'510 | -4'133'560 | -4'216'231 |
| Parts à des recettes sans affectation | -246'305.00 | -250'305 | -255'305 | -260'305 | -265'305 | -270'305 |
| Remboursements et dédommagements de collectivités publiques | -1'995'142.45 | -2'295'000 | -2'295'000 | -2'295'000 | -2'295'000 | -2'295'000 |
| Subventions acquises | -497'661.55 | -497'662 | -497'662 | -497'662 | -497'662 | -497'662 |
| Prélèvement sur des réserves | -48'876.90 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Imputations internes | -2'070'421.45 | -2'070'421 | -2'070'421 | -2'070'421 | -2'070'421 | -2'070'421 |
| Résultat | 180'729.75 | 271'457 | 113'190 | 621'445 | 888'428 | 1'141'768 |
| % selon charges totales | 0.90 | 1.31 | 0.53 | 2.81 | 3.90 | 4.87 |

En ce qui concerne la planification des salaires, il résume :

- Dès 2019, un mandat pour un travailleur social est mis au budget, renouvelable d'année en année (subventionné par le Canton durant 4 ans).
- Dès 2022, 1 EPT pour un animateur socioculturel pour la gestion de la Maison pour tous.
- Dès 2022, 0.8 EPT pour du personnel de conciergerie pour la Maison pour tous.
- Dès 2023, le personnel de la crèche passera de 9.35 à 13.1 EPT, suite à l'augmentation de la crèche de 36 à 50 places.

13. Présentation de la planification financière des investissements 2020 à 2024

Les Conseillers communaux présentent la planification financière des investissements concernant leur dicastère, à savoir :

Finances et administration – M. Michel Savoy, Syndic



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

2021

Etude mise en place du MCH2 : CH 25'000.–.

2022

Etude et réalisation d'un nouveau bâtiment administratif (parcelle 855) : CHF 5'200'000.– (construction sur deux ans). Possibilité de partenariat public-privé.

Remplacement du serveur informatique du bureau communal : CHF 29'000.–.

M. Renaud Gauderon demande ce que signifie MCH2 (= Modèle comptable harmonisé 2^{ème} génération).

M. Michel Savoy, Syndic, précise que MCH2 est un plan comptable, ainsi qu'un ensemble de principes de comptabilité et de gestion, qui a pour but d'uniformiser les pratiques des collectivités publiques suisses (communes, cantons et Confédération).

M. Cyril Grandjean demande si les amortissements du nouveau bâtiment du CO ont été pris en compte.

M. Michel Savoy, Syndic, confirme que tout ce qui est connu a été intégré dans la planification financière. Il précise cependant que le CO n'a pas de planification financière à cinq ans.

M. José Diaz, Caissier communal, précise que le montant planifié évoluera dès 2021.

M. Cyril Grandjean demande si les frais liés à la nouvelle association (ACV) sont inclus dans la planification.

M. Michel Savoy, Syndic, répond qu'il est prévu de faire passer les frais de fonctionnement de CHF 8'800.– à éventuellement CHF 20'000.–. Il n'y a, à ce jour, rien d'autre de prévu.

M. Cyril Grandjean demande si, compte tenu de l'incertitude sur les taux d'intérêts, la Commune a une stratégie de couverture des risques des taux.

M. José Diaz, Caissier communal, précise que les échéances des emprunts sont planifiées afin de limiter certains risques. Le but est d'éviter que les plus gros emprunts échoient la même année. De plus, la Commune utilise un outil de la société Finance Active pour le suivi et une gestion active de la dette.

Enfance/école – M. André Blunsch, Vice-Syndic,

2021

Harmonisation du parc informatique de l'école : CHF 147'000.– (comprend PC-tablettes / Ecrans-TBI pour tout le cercle scolaire fusionné).

2023

Harmonisation du parc informatique de l'école : CHF 63'000.–.

M. André Blunsch, Vice-Syndic, souligne qu'il faut prendre ces chiffres avec beaucoup de précautions, notamment en regard des nouvelles directives de la DICS et des conséquences de l'Arrêté du Tribunal fédéral.

Bâtiments et infrastructures – M. Guillaume Savoy, Conseiller communal,

2020

Honoraires (budget printemps 2019) et réalisation du nouveau bâtiment Maison pour tous : CHF 5'980'000.– (construction sur 2 ans).

Rénovation des sanitaires à l'ancien Renard : CHF 160'000.– (sur 3 ans).

Rénovation des faces visibles du mobilier des salles de classe de l'ancien Renard : CHF 113'000.– (sur 3 ans).

2021



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Changement du vitrage du Baobab : CHF 510'000.–.

Mandat d'étude parallèle pour les parcelles de l'Auberge de l'Ange et de l'ancienne banque : CHF 370'000.–.

2023

Aménagement de la Maison de la petite enfance. CHF 155'000.– (pour passer de 36 à 50 places, cf. investissement).

2024

Rénovation de la toiture du Baobab : CHF 250'000.– (y c. peinture berceaux).

Rénovation du carrelage de l'ancien Renard : CHF 135'000.–.

M. Pierre-Alain Cottet demande s'il un appartement de fonction est prévu dans la « Maison pour tous ».

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique que cette pratique n'est plus vraiment dans l'air du temps et que cela n'est pas prévu dans le projet. La possibilité d'avoir un étage du bâtiment en location avait été étudiée, mais au vu de la vocation et de la nature des activités prévues, cela paraissait difficile.

M. Reiner Sutter demande s'il y a eu une estimation de la durée de vie du bâtiment du Baobab.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, informe que le Baobab a une durée de vie importante. Il ne s'agit pas d'un bâtiment qui devra être entièrement refait.

M. Reiner Sutter demande, compte tenu des investissements accordés hier, s'il ne serait pas plus opportun de prévoir un concept global pour le Baobab.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, indique que cette problématique a été abordée lors des séances de commissions. Il souligne le fait que la pose d'un vitrage peut, par exemple, s'effectuer totalement indépendamment du reste.

Jeunesse – Social – Santé – Culture – Sport - Sécurité – M. Laurent Menoud, Conseiller communal

2020

Mise à jour des cibles de tir : CHF 99'250.– (part des autres communes & Société de tirs : CHF 39'970.–)

Routes - Adduction eau - EC-EU - Espaces publics – M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

2020

Routes communales : CHF 90'500.– (La Reraise et Combetta – suite à la mise en séparatif)

Achat nouveau Tremo : CHF 155'000.– (reprise de l'ancien Tremo pour CHF 12'000.–)

Couverture place containers (Comba) : CHF 12'500.–

Adduction partie haute de la Reraise : CHF 75'000.–

Mise en séparatif quartier de la Reraise : CHF 951'000.–

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.–

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.–

2021

Route communale Basse-Ville : CHF 134'400.–

Achat nouveau Lindner : CHF 225'000.– (reprise de l'ancien Lindner pour CHF 18'000.–)

Adduction bouclage Rte de Vevey & Grande-Fin : CHF 106'500.–

Pose de 3 nouvelles bornes hydrantes : CHF 36'500.– (subvention ECAB de CHF 2'000.– / hydrante)

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.–

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.–

2022

Route communale La Jaqua : CHF 134'400.–

Achat d'une saleuse + lame à neige : CHF 65'000.–

Adduction La Jaqua & La Mulla : CHF 135'000.–

Collecteur EC Rte des Arsilliers : CHF 160'000.–

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.–

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.–

2023

Route communale En Perrey : CHF 78'960.–

Adduction d'eau école direction caravaning : CHF 97'000.–

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.–

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.–

2024

Route communale Le Clos : CHF 34'500.–

Adduction Grande-Fin & Reraise : CHF 76'000.–

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : CHF 65'000.–

Relevés EC-EU chez les privés : CHF 50'000.–

BREP (bassin de rétention des eaux) Es Verchières : CHF 1'350'000.– (lié à la revitalisation de la Biorde)

M. Robert Savoy s'étonne du montant prévu pour le BREP.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise que le Conseil communal a également été surpris par ce montant. Il est issu de l'étude du PGEE et doit donc être pris avec précaution.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, précise que la revitalisation de la Biorde est prise en charge par la VOG. Il n'y a donc pas de montant dans la planification financière.

Forêts - Environnement - Mobilité - Energie – M. Guillaume Savoy, Conseiller communal

2020

Eclairage public : CHF 80'000.– (CHF 20'000.– / an sur quatre ans pour le changement d'ampoules de sodium au LED).

2022

Agrandissement du silo du CAD : CHF 200'000.–.

Remaniement parcellaire (réalisé sur cinq ans) : 1'750'000.–. Subvention cantonale : CHF 550'000.–. Un mandat d'étude est en élaboration concernant ce dossier.

Mme Béatrice Perroud demande si les installations d'éclairage public seront harmonisées sur le territoire communal.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, informe que l'éclairage routier (route cantonale par exemple) n'est pas forcément pris en charge par la Commune.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise qu'il est difficile d'avoir un éclairage entièrement homogène. On constate qu'il y a actuellement des modèles différents à Attalens ; les travaux dans les quartiers ayant été réalisés à des périodes différentes, les modèles d'éclairage évoluent.

M. Norbert Gabriel demande ce qu'est un remaniement parcellaire.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, indique qu'il s'agit d'un projet en cours d'étude. Il s'agit d'un remaniement parcellaire agricole Attalens-Granges-Bossonnens demandé par le Canton. Les éléments déclencheurs ont été le projet de revitalisation de la Biorde et l'état des chemins sur les communes.

Aménagement du territoire et constructions – Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale

2020

Honoraires PAD Ancienne poste : CHF 35'000.–.

Achat d'une 2ème motopompe pour pompiers : CHF 45'690.–.

Appareils de protection respiratoire pour pompiers : CHF 13'200.–.

Ces deux derniers éléments découlent de la nouvelle Loi sur l'assurance immobilière, la prévention, les secours en matière de feu et d'éléments naturels (Ecalex). Il faut tenir compte de la participation ECAB et de la participation des autres communes.

2021

Achat d'un véhicule du feu < 3.5 tonnes : CHF 35'000.–.

Panneau lumineux au centre du village : CHF 32'500.–.

2022

Etude de faisabilité pour le Champ des Armes : CHF 82'000.–.

M. Lionel Guignard demande s'il n'aurait pas été judicieux de commander simultanément deux motopompes



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

(un budget a été adjugé hier).

Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale, rappelle que c'est l'ECAB qui fixe les prix, elle ne pense donc pas que les prix soient vraiment négociables.

M. Vincent Grognoz demande s'il est possible de récupérer de l'argent en vendant les anciennes motopompes.

Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale, pense que vu « l'âge » des motopompes, une vente paraît difficile.

M. Michel Savoy, Syndic, rappelle que la planification financière renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissements. En effet, elle permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements. Le service de la dette indique que la capacité d'investissements de la commune est d'env. 15 millions au 31.12.2017. D'ici 2024, certains investissements auront été revus à la baisse, d'autres seront peut-être différés ou orientés vers un partenariat public-privé, ce qui permettra de réduire vraisemblablement le taux de déficit annoncé pour 2024 de 4.87%. En outre, l'évolution de la population reste une donnée difficile à planifier.

M. Robert Savoy souhaite connaître le montant total de l'endettement 2019 et l'estimation de l'endettement en 2024.

M. Michel Savoy, Syndic, indique qu'il y aura une information dans le rapport des comptes du mois de mai.

M. Cyril Grandjean estime qu'il serait effectivement intéressant d'avoir une projection de l'endettement sur la base des mêmes hypothèses que pour les investissements.

M. Michel Savoy, Syndic, indique que ces informations pourront être ajoutées lors de la prochaine planification financière.

14. Présentation du budget de fonctionnement 2019

M. le Syndic procède à la lecture du budget de fonctionnement 2019 par tête de chapitre.

Compte 29.301.02

M. Dominique Beaud demande si le montant de CHF 84'000.– correspond au salaire de la secrétaire.

M. Michel Savoy, Syndic, indique que ce montant correspond au 0.9 EPT du secrétariat scolaire.

Compte 30.365.00

M. Robert Savoy demande des informations concernant la participation « espace fribourgeois ».

M. Michel Savoy, Syndic, répond que cela correspond à un montant de CHF 2.–/habitant pour un espace dédié au Canton de Fribourg dans le cadre de la Fête des vigneron 2019 (toutes les communes du district participent).

35.310.04

M. Sébastien Beaud estime que le montant prévu pour le travailleur hors murs est relativement élevé. Il relève que tout le monde est conscient des problèmes actuels dans les périmètres scolaires ou aux alentours et qu'il est donc important de mettre quelque chose en place pour y remédier. Il n'est pas du tout convaincu que ce mandat pour un travailleur social de rue soit efficace, mais il souhaite laisser une chance à cette option. Toutefois, il désire avoir des retours et des résultats chiffrés afin de pouvoir illustrer de manière objective l'efficacité de ce travailleur social. Il souhaite également qu'il y ait un carnet de bord attestant des heures de présence effective sur la commune.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, confirme que les problèmes ne se situent pas qu'autour de l'école. Il y a effectivement un groupe de jeunes qui mérite plus d'attention. L'association REPER, qui a déjà effectué la photographie sociale, est prête à fournir des rapports réguliers au Conseil communal. Il précise aussi que le programme prévu est subventionné par le Canton à hauteur de CHF 20'000.– et sera donc également évalué.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Ce travail sera donc attentivement suivi tant par le Conseil communal que par ceux qui vont soutenir le projet.

M. Sébastien Beaud ne remet pas en doute les compétences professionnelles du travailleur social. Il souhaite pouvoir constater de manière claire du résultat de sa présence (moins de déprédations, baisse du sentiment d'insécurité par exemple).

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que l'on a déjà une référence, car il y a un rapport qui a déjà été effectué. Le travailleur social pourrait tout à fait présenter son travail lors d'une séance du CG.

M. Eliot Savoy pense qu'il serait nécessaire qu'une personne externe établisse un rapport sur l'efficacité de cette mesure, cela serait sans doute plus objectif.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, souligne que le Conseil communal va assurer le pilotage de cette mesure et assurera un suivi régulier. Un mandat externe pour évaluer l'efficacité de la mesure aurait aussi un coût. Il précise que ce type de mandat est très « normé » et qu'il y aura des contrôles réguliers.

M. Georges Emonet demande si le projet d'agrandissement ou de déménagement de l'Association Ambulances Sud fribourgeois (ASF) aura un impact pour la Commune.

M. Michel Savoy, Syndic, confirme qu'il y aura une incidence financière au moment où un projet se concrétisera. Il pense que l'association va rester dans les environs de Vaulruz.

M. Georges Emonet requiert des précisions concernant le service de livraison des repas, notamment s'il y a eu des demandes d'offres comparatives.

M. André Blunshi, Vice-Syndic, indique que la livraison de repas à la crèche est assurée par la société « La Coccinelle verte ». Il y a actuellement une réflexion afin d'unifier la livraison des repas au niveau des structures pré et parascolaire. Il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre la qualité et le coût des repas.

M. Michel Savoy, Syndic, souligne que les repas de la crèche sont spécifiques (petite enfance). Les traiteurs de la région privilégient la livraison aux AES ou aux écoles.

Compte 71.380.00

M. Cyril Grandjean rappelle que l'on attribue chaque année des montants à la réserve et que, parallèlement, cela fait plusieurs années que l'on annonce une révision du Règlement des eaux claires et eaux usées. Dès lors, il souhaite savoir quand le règlement sera soumis au CG.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que le Bureau d'études RIBI a été mandaté pour le projet d'actualisation du Règlement communal eaux claires/eaux usées. Ce dernier attendait des informations liées au PIEP (Plan des Infrastructures d'Eau Potable) pour poursuivre le travail de mise à jour. Une deadline a été fixée à la période mars-avril pour le retour du projet, ce qui permettra de mettre les éléments dans le budget 2020 et une entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2020.

15. Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à M. Didier Sauter, Président de la commission financière. Celui-ci communique le rapport suivant :

La commission s'est réunie lors de trois séances pour l'étude du budget 2019, à savoir le 31 octobre, les 14 et 21 novembre 2018. Le président du Conseil général, M. Jean-François Tornare, a accompagné la commission lors d'une de ces séances.

La Commission financière a pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Michel Savoy, Responsable des finances, et Monsieur José Diaz, Caissier communal, qui nous ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

Budget de fonctionnement

La Commission financière note les éléments suivants :



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Le budget de fonctionnement pour 2019 présente un total de charges de CHF 20'023'918.–, soit une augmentation de CHF 488'160.– ou 2.4%. Le revenu s'élève à CHF 19'843'188.–, soit une augmentation de CHF 390'716. ou 2.0%.

L'augmentation des charges provient de nombreux postes, alors que l'augmentation du revenu s'explique principalement par l'augmentation estimée du produit des différents impôts. Comme ces dernières années, la commission constate que les charges progressent plus rapidement que les revenus.

La Commission financière constate que :

Prestataires Afin de contenir le déficit structurel, elle recommande au Conseil Communal de lancer une revue générale et systématique des prestataires externes, particulièrement dans les domaines des déchets, des assurances (y compris LPP) et des repas de l'AES, afin de pouvoir suivre et bénéficier de l'évolution du marché.

Traitements Le besoin en personnel grandit avec l'essor de notre Commune. Une revue du Règlement du personnel et des différentes prestations offertes devrait être planifiée.

54 La Crèche présente une situation positive pour la première fois depuis de nombreuses années. La Commission financière salue les décisions prises par le Conseil communal pour améliorer la situation et le remercie de l'avoir intégrée dans le groupe de travail.

720.434.00 Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux sacs, les financements liés aux déchets se rapprochent ou dépassent des limites légales. La Commission financière recommande de revoir la situation après la présentation des comptes 2018.

90.329.00 Thème récurrent depuis de nombreuses années même si le montant n'est pas significatif, l'escompte pour le paiement avancé des impôts n'est pas totalement transparent. La Commission financière demande au Conseil Communal de vérifier la détermination des escomptes avec son prestataire de service afin de s'assurer que la pratique corresponde bien aux décisions du Conseil.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2019 présente un déficit de CHF 180'730.– contre un déficit de CHF 96'571.– au budget de fonctionnement 2018. Le déficit 2019 s'élève à 0.9% des charges de fonctionnement, en dessous de la limite admissible de 5%.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2019 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 7'225'436.–, soit un excédent de charges inférieur à celui du budget 2018 qui s'élevait à CHF 7'993'494.–.

Ce budget comprend neuf nouveaux investissements présentés sous forme de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 1'312'810.–.

Le montant réellement investi est de CHF 1'268'692.– après déduction des participations externes.

Les investissements les plus importants sont ceux pour :

- les travaux pour les routes communales de CHF 498'500.–
- la création de locaux sportifs de CHF 452'000.–
- les travaux de raccordement EC/EU de CHF 115'000.–.

Planification financière

Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. La Commission financière salue l'établissement d'une planification du fonctionnement 2020 à 2024. Elle montre, sous réserve des hypothèses adoptées, les limites financières de notre Commune dans les années à venir. La Commission financière souhaiterait que cette planification lui soit présentée de façon détaillée à l'avenir.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Conclusion

La Commission financière constate que le Conseil communal a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le Conseil communal à rester vigilant, selon les résultats de la planification financière.

Elle relève que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Une vigilance accrue devrait par conséquent être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de ses délégués.

La Commission financière remercie les responsables communaux de nos finances, ainsi que tous les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2019. Elle remercie également l'administration pour la qualité des documents de présentation du budget.

La Commission financière donne son préavis favorable et propose aux membres du Conseil général d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019 dans leur intégralité.

16. Vote final du budget 2019 de fonctionnement et d'investissements

Au vote, le budget de fonctionnement 2019 est accepté à l'unanimité.

Au vote, le budget d'investissements 2019 est accepté à l'unanimité.

17. Informations du Président du Conseil général

M. le Président informe qu'il n'y a que deux candidatures pour le poste de secrétaire du Conseil général. Une candidate a retiré son dossier, alors que l'autre est actuellement en réflexion. Il remercie M. Florent Besse d'assurer l'intérim.

Lors de la journée portes ouvertes des commerçants, il regrette le manque de participation des citoyennes et citoyens en regard de l'important investissement des organisateurs.

Les dates des séances du Conseil général seront prochainement transmises par e-mail. La prochaine séance est prévue le mardi 26 février 2019. La sortie du CG aura lieu au mois d'avril, la date sera aussi communiquée prochainement et le thème sera l'eau potable.

Il informe que deux employés communaux ont fêté leur jubilé en fin d'année, à savoir M. Vittorio Ranini (30 ans de service) et M. Gilbert Jaccottet (10 ans de service).

Il rappelle que les listes de présence aux séances des commissions devront être transmises au caissier communal d'ici le 19 décembre prochain au plus tard.

18. Divers

M. Dominique Beaud demande si on connaît le résultat des votes des autres communes concernant les statuts de l'ACV.

M. Michel Savoy, Syndic, informe que la Commune de Bossonnens a refusé, alors que la Commune de Granges a accepté.

M. Robert Savoy demande s'il y a toujours une réelle utilité à devoir installer un tapis de protection lors des manifestations organisées à la salle de gym du Baobab.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, répondra lors de la prochaine séance. Les deux derniers responsables du service de conciergerie tenaient à la mise en place de cette protection. La question sera posée au nouveau responsable.

Mme Béatrice Perroud indique qu'il y a un problème d'eau chaude dans les douches de la salle de gym.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, répond que ce problème sera rapporté au responsable de conciergerie (objet de l'investissement voté 10.12.).



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

M. Eliot Savoy remercie le Conseil communal d'avoir installé un défibrillateur dans la cabine téléphonique du centre-village. Il demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer un autre appareil à Tatroz (par ex. dans le secteur des poubelles au milieu du village).

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que, malgré le fait qu'il n'y a pas de montant prévu au budget 2019, cette demande sera examinée dans le cadre du fonctionnement.

M. Robert Savoy estime qu'hormis le fascicule du budget, les autres documents auraient pu être transmis par courriel.

M. le Président indique que la question s'est posée. La décision a été prise d'imprimer et de transmettre l'ensemble des documents par courrier postal, mais la version électronique sera, dans la mesure du possible, systématiquement privilégiée.

M. Sébastien Beaud demande s'il est possible d'améliorer l'organisation et l'esthétique de la zone où se situent les containers à la déchetterie, endroit où il y a aussi un boîtier pour les pompiers (pour accéder au bâtiment).

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, prend note de cette suggestion.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal, indique que la Journée « Coup de balai » sera organisée par le cercle scolaire, avec la collaboration du Conseil des parents. La Journée de l'Energie est prévue lors de l'inauguration de la place du centre-village le 31 août (remise du label Cité de l'Energie).

M. Pierre-Alain Cottet demande où se trouveront les points de vente des sacs poubelles.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, confirme l'arrivée des sacs poubelles « griffés » Attalens qui remplaceront le système actuel des vignettes dès le mois de janvier 2019. Les vignettes pourront être échangées à l'administration. Il n'y a aucun changement au niveau coût pour les citoyens. Le travail de contrôle sera simplifié. Un tout-ménage est prévu pour la population.

M. Michel Savoy, Syndic, remercie le CG pour la confiance témoignée. Il tient à remercier toutes les personnes officiant au sein du concept des premiers répondants (« First Responders »).

Il informe que lors des séances précédentes du CG, il communiquait le flux du personnel (arrivées et départs). Cette information était parfois « touffue » et pas toujours très explicite. Aussi, il souhaite privilégier quelques informations générales au niveau du personnel, à savoir :

Il informe qu'il y a actuellement 113 contrats de travail à la commune. Un tel volume représente une charge de travail conséquente au niveau de la gestion des ressources humaines. En outre, des contextes évolutifs, tels que dans les structures pré et parascolaires, génèrent souvent de nombreuses questions, des incertitudes et certaines tensions inévitables. Aussi, dans ce genre de situations un peu déstabilisantes et « émotionnelles », il est important de tout mettre en œuvre pour assurer un accompagnement adéquat et une bonne communication.

Par ailleurs, les différents services doivent ponctuellement faire face à des absences, parfois de longues durées, et cela crée une surcharge de travail pour certains collaborateurs. Au sein des structures d'accueil AES et crèche, cela peut également avoir un impact financier significatif, car il est nécessaire de respecter des normes d'encadrement très contraignantes.

Malgré les changements opérés ou à venir, il relève qu'il y a globalement une bonne ambiance de travail et très bon esprit de collaboration. Il souligne que l'administration n'est pas surdotée en personnel communal et qu'il est important de pouvoir fournir des prestations de qualité à la population.

En ce qui concerne le Conseil communal, il tient à remercier ses collègues pour leur implication dans les dossiers, la bonne ambiance de travail et leur participation assidue aux séances hebdomadaires, ainsi qu'aux nombreuses délégations. Il relève aussi que l'Exécutif organise deux séances extra-muros par année afin d'évoquer des thèmes de manière plus approfondie et partager un moment de convivialité, ce qui renforce les liens et la cohésion d'équipe.



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

Il relève aussi que le décès de Monsieur Jacques-André Vulliens a suscité beaucoup d'émotion au sein du Conseil communal. C'est une tragédie qui marque et qui laisse inévitablement des traces.

Pour conclure, il réitère ses remerciements aux membres du CG et au personnel communal, il félicite les élus du jour et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le Président remercie le CG de la confiance témoignée. Il félicite le service technique et l'édilité pour la qualité de leurs prestations durant cette année fort chargée. Il remercie également le Conseil communal et les différentes commissions pour l'important travail effectué.

Le Secrétaire
F. Besse



Le Président
J.--F. Tornare